

Promouvoir une écologie positive**P3****Stratégie Élevage en Brière : une innovation territoriale au service des zones humides ligériennes**

Le Conseil Régional,

- VU** le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°1307/2013,
- VU** le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n°1306/2013,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L110-3, L414-1 et suivants, L333-1 et suivants, L332-2-1, R332-30 et suivants, et R333-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6121-1 et suivants,
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment l'article 78,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 20 mars 2025 approuvant les orientations de la Stratégie régionale Elevage 2025/2027 : Engagés pour nos éleveurs !,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la stratégie régionale en faveur de l'élevage en Brière 2025-2027, présentée en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble

Cet élu ne prend pas part au vote : Eric PROVOST.